
[Imprimer](#)

FIM, un nouveau fonds d'intervention pour développer les activités maritimes

Image



Pour accompagner le développement durable d'activités maritimes, la Région Normandie a lancé le Fonds d'intervention maritime (FIM). Il a vocation à accompagner les entreprises (par des entreprises et groupement d'entreprises, coopératives, sociétés à responsabilité limitée, établissement public, etc.). Il doit faciliter la mise en œuvre de projets de développement de façade (DSF) et de bassins (DSBM), dont les plans d'aménagement doivent être équilibrés et cohérents de l'ensemble de la façade maritime.

Doté d'une enveloppe de 15 millions d'euros en crédits de paiement et de 17,5 millions d'euros pour 2022, le FIM finance le développement sur trois axes de développement prioritaires :

- o l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes
- o le développement de l'économie bleue et la planification
- o la formation aux métiers de la mer

Comment candidater au FIM ?

La date limite de candidature pour la première vague d'appel à projets est fixée au **28 février 2022**. Deux autres vagues sont prévues pour l'année.

Télécharger le dossier de candidature sur ce lien : [Clic](#)

Télécharger les annexes : [Clic](#)

Vous avez des questions ? Écrivez directement à l'adresse suivante : fim@mer.gouv.fr

NOS PARTENAIRES

